

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 2017

L'an deux mille dix-sept le mardi 13 juin 2017 à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique RICHARD BRICE, Maire

Étaient présents : Dominique RICHARD BRICE, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROUCHE, Pierre THOMAS, Loïc WEBER, Guy GEUGEY, Nadine MORO BERNARDIN, François ROHMER, Mickaël CLER, Jean-François MOUCHOTTE, Marie-France MERCIER, Nicolas BREGIGEON, Sophie HILLERA, Georgette JOB, Christian TROISGROS

Procuration(s) : Corinne LALOGÉ DARET à Jean-Marie HUGUENIN, Marie Alice CHERRIER WOLLE à Nadine MORO BERNARDIN, Elie PERRIOT à Jean-François MOUCHOTTE

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Corinne LALOGÉ DARET, Marie Alice CHERRIER WOLLE, Elie PERRIOT

Un scrutin a eu lieu, Mme Nadine MORO BERNARDIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 18 MAI 2017**

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 18 Mai 2017 est approuvé par 13 voix POUR et 5 abstentions (MM Geugey, Troisgros, Mouchotte, Perriot, Mme Mercier).

### **Information concernant les régies municipales :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la modification de la régie de location de salles. En effet, suite à la parution du décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D 1611-1 du code général des collectivités territoriales, le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales est fixé à 15 euros.

Il convient, d'une part, d'étendre la régie de location de salles afin de permettre l'encaissement des sommes inférieures à 15 Euros, notamment pour la perte de la vaisselle.

Puis d'autre part, il convient de créer une régie concernant le service des eaux, afin de permettre l'encaissement direct en Mairie des sommes inférieures à 15 Euros et versement dans les caisses de la trésorerie.

### **2017/ 54 : DEMISSION VOLONTAIRE D'UN ADJOINT AU MAIRE - MADAME LUDIVINE PERRIN DEROUCHE - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

La démission d'un adjoint est adressée au Préfet (article L.2122-15 du CGCT), elle est définitive à partir de son acceptation par la représentation de l'État.

Madame Ludivine PERRIN DEROUCHE, deuxième adjointe dans l'ordre du tableau des adjoints depuis le 20 Janvier 2015, a présenté sa démission desdites fonctions à Madame le Préfet de la Haute-Marne, par lettre en date du 21 avril 2017, démission acceptée par le Préfet en date du 19 mai 2017. Madame Ludivine PERRIN DEROUCHE continuera à siéger au sein du Conseil Municipal en tant que conseillère municipale.

Suite à cette démission, le Conseil Municipal a la faculté de :

- Conserver le même nombre d'adjoints
- Pourvoir au poste devenu vacant en précisant que chaque élu (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat.

Madame le Maire propose à l'assemblée de supprimer le poste de 5<sup>ème</sup> adjoint et de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire.

Motion adoptée par 17 voix Pour et 1 Abstention (Loïc Weber).

**2017/ 55 : ELECTION D'UN NOUVEAU DEUXIEME ADJOINT**

Par délibération n° 2017/54 en date du 13 Juin 2017, le Conseil Municipal a décidé de fixer à quatre le nombre des adjoints, suite à la démission de Mme Ludivine Perrin-Deroche.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est constitué un bureau électoral composé d'un secrétaire (Nadine Moro Bernardin) et de deux assesseurs (Mickaël CLER et Nicolas Bregigeon).

Madame le Maire demande à l'assemblée de procéder à l'élection du second adjoint au Maire.

Monsieur François ROHMER se présente comme candidat au poste de second adjoint au Maire.

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures, ce à quoi il est répondu négativement. Il est donc procédé au premier tour de scrutin.

Suite au dépouillement des bulletins de votes, Madame le Maire annonce le résultat :

- Nombre de votants : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9

Nom et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Monsieur François ROHMER	15	Quinze
Mme Marie France MERCIER	1	Un

Madame le Maire proclame donc Monsieur François ROHMER au poste de second adjoint au Maire de la Commune de Bourbonne les Bains.

**2017/ 56 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire présente une décision modificative n°1 au budget principal concernant la volonté de rétablir, pour l'exercice 2017, la gestion des opérations en investissement.

Par conséquent, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cette décision modificative n°1 au budget principal que vous trouverez en annexe.

## REPOSITIONNEMENT DES COMPTES ET OPERATIONS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2041581 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	104 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>104 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2111-1602 : aire de camping car rue de la Chavanne	3 040.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	40.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 040.00 €</b>	<b>40.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313 : Constructions	0.00 €	16 650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-1604 : RENOVATION VESTIAIRES FOOT	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	43 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1601 : RENOVATION RUE WALFERDIN	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1603 : Pont du Danonce	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1604 : RENOVATION VESTIAIRES FOOT	7 650.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1701 : LOUISETTE rue de l'Hotel Dieu	58 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1702 : AEP VILLARS	104 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>169 850.00 €</b>	<b>68 850.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>172 890.00 €</b>	<b>172 890.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

*Monsieur Thomas apporte des explications techniques concernant les travaux du chantier dit « la Louisette ».*

### **2017/ 57 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

#### **I. Décision modificative n°1 au Budget Annexe de l'Eau**

Madame le Maire présente une décision modificative n°1 au budget annexe de l'eau concernant la volonté de rétablir, pour l'exercice 2017, la gestion des opérations en investissement.

Par conséquent, Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cette décision modificative n°1 au budget annexe de l'eau que vous trouverez en annexe.

## REPOSITIONNEMENT DES COMPTES ET OPERATIONS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-218 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1702 : AEP VILLARS	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>9 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**2017/ 58 : CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2016/103 DU 12 OCTOBRE 2016**

- Vu la délibération n°2016/103 du 12 octobre 2016 approuvée par le Conseil Municipal portant sur la convention de Groupement de Commandes relative à la requalification du Pont du Danonce.

Madame le Maire indique à l'assemblée que cette convention doit être modifiée.

Rappel du contexte de cette dernière :

*Les Communes de Bourbonne les Bains et de Serqueux doivent assurer et garantir l'accès à la ferme du Danonce. Le pont et l'accès ont été gravement fragilisés par les inondations exceptionnelles du 16 Décembre 2011.*

*Dans ce cadre et dans un souci de cohérence en terme de fonctionnalité du projet ainsi que dans un but d'économie générale, les Communes de Bourbonne les Bains et de Serqueux ont convenu que l'ensemble des travaux, ainsi que les travaux annexes feraient l'objet d'un projet unique et pour cela d'une expertise et d'une maîtrise d'œuvre uniques organisées dans le cadre d'un groupement de commandes.*

Madame le Maire présente donc une nouvelle convention, avec un changement au point d) financement, ayant pour objet de créer, dans le cadre de l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes pour l'opération visée entre les Communes de Bourbonne les Bains et de Serqueux et de préciser les obligations respectives de chacune des parties pour ce qui concerne :

- a. La maîtrise d'œuvre, l'expertise,
- b. Le lancement du ou des marché(s) public(s) pour une solution définitive,
- c. L'exécution des travaux, mission complète jusqu'à réception,

d. Le financement des points précédents, Décompte Général Définitif inclus comportant l'exacte répartition des charges selon les compétences, aides sollicitées et déduites, à savoir :

Désignation	Hors Taxes	Toutes taxes comprises
Maîtrise d'œuvre	19 852.00 €	23 823.00 €
Travaux	136 173.00 €	163 407.90 €
Sécurité et Protection de la Santé	637.00 €	764.40 €
Contrôle technique	1 750.00 €	2 100.00 €
<b><u>A déduire (Montants estimatifs)</u></b>		
Subvention départemental	Conseil	8 185.00 €
DETR		40 851.00 €

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cette nouvelle convention de Groupement de commandes et d'autoriser tous les documents afférents à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

*M. François Mouchotte demande si ces chiffres représentent la totalité des travaux. Ce à quoi M. Rohmer lui répond affirmativement.*

*Mme Marie-France Mercier demande si le coût du chemin est inclus. Monsieur Pierre Thomas lui répond affirmativement, mais il est à notre charge en totalité puisque qu'il est sur le territoire de Bourbonne les Bains. Quant au coût des travaux du Pont, ils seront partagés par moitié avec la commune de Serqueux.*

### **2017/ 59 : FRAIS D'HEBERGEMENT FESTIVAL DE L'EAU**

Madame le Maire indique à l'assemblée que, dans le cadre du festival de l'eau des 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2017, il est nécessaire de prendre en charge les frais d'hébergement et de repas pour les artistes. Le montant estimatif de ces frais s'élève à **5 885 €**.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à honorer le montant de ces frais.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

*M. Christian Troisgros s'interroge à savoir si cette somme est comprise dans le coût total de 65 000 €. M. Weber lui répond affirmativement.*

### **2017/ 60 : PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention d'objectif et de financement des services d'accueil, d'information, de promotion, de commercialisation et d'animations touristiques et thermales a été signée entre la Commune de Bourbonne les Bains et l'Office du Tourisme et du Thermalisme de Bourbonne les Bains pour une durée transitoire de trois années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 puis pour une durée ferme de trois années à compter de l'obtention du nouveau classement, soit le 16 juin 2014.

Compte tenu de la situation concernant la compétence « Tourisme », et afin de ne pas interrompre le bon fonctionnement de l'Office du Tourisme, il semble opportun de prolonger la convention d'objectif entre la Commune de Bourbonne les Bains et l'Office du Tourisme, jusqu'au 31 décembre 2017. Un avenant sera établi en ce sens.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette prolongation et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

### **2017/ 61 : PROLONGATION DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

*Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal de la décision du Conseil d'Ecole qui a eu lieu juste avant la séance du Conseil Municipal. Il a été demandé aux 16 membres présents représentant le corps enseignant et les parents d'élèves de se prononcer pour la semaine de 4 jours :*

- 2 ont voté pour la prolongation comme actuellement
- 9 pour la semaine de 4 jours
- 1 pour le samedi matin
- 4 se sont abstenus

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle souhaite pour l'année 2017/2018 conserver le mode de fonctionnement actuel soit la semaine de scolarité à cinq jours en maintenant les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) les jeudis après-midi.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver la conservation de ce mode de fonctionnement pour l'année 2017/2018.

Motion rejetée par 8 voix Contre (Nadine Moro Bernardin, M. Alice Cherrier Wolle, Mickaël Cler, Christian Troisgros, M. France Mercier, Sophie Hilléra, François Mouchotte et Elie Perriot), 7 voix Pour et 3 Abstentions (Mme Job, MM Breigigeon et Weber).

**2017/ 62 : PROJET "BIEN-ETRE" - SIGNATURE DU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

Madame le Maire informe l'assemblée que le projet « bien-être » avance. Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancé et la commission d'appel d'offres a ouvert et analysé les plis le 28 avril 2017, puis auditionné les candidats le 5 mai 2017.

Au terme de l'analyse des offres et de l'audition des trois candidats, il en ressort les éléments suivants :

	<b>Prix</b> Pondérations : 50 %	<b>Valeur technique</b> Pondérations : 30 %	<b>Délai</b> Pondérations : 20 %	<b>Note finale</b>
<b>SEMCHA</b> <b>1 Passage Delfraisse</b> <b>51000 CHALONS EN CHAMPAGNE</b>	<b>73 690.00 € (HT)</b> Note : 20	Note : 12.40	Note : 15	<b>16.72</b>
<b>MISSION H 2 0</b> <b>13 Rue Victor Hugo</b> <b>92240 MALAKOFF</b>	<b>75 550.00 € (HT)</b> Note : 19.50	Note : 14.34	Note : 15	<b>17.05</b>
<b>Société GECAT</b> <b>31800 SAINT GAUDENS</b>	<b>79 937.50 € (HT)</b> Note : 18.30	Note : 16.53	Note : 15	<b>17.11</b>

L'entreprise retenue n'est pas la moins disante de par son offre financière mais elle est plus spécialisée dans le domaine du bien-être.

Par conséquent, Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet « bien-être » de la commune de Bourbonne les Bains avec la société GECAT pour un montant de 79 937.50 € (HT) ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'est parvenue dans les trois jours avant la séance du Conseil Municipal.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

*Madame le Maire informe le conseil municipal que tout le conseil municipal est convié à l'inauguration de la « Nuit Blanche au Casino », le samedi 17 juin 2017 à 19 heures 30.*

*L'ensemble du Conseil Municipal est invité le 6 juillet 2017 à 18 heures au Parc du Château afin de remercier tous les intervenants des NAP pour l'année scolaire qui se termine.*

*Les flyers pour le festival de l'eau sont mis à disposition du Conseil Municipal.*

*Monsieur Christian Troisgros souligne qu'il serait nécessaire de nettoyer les rues pour le festival de l'eau. Monsieur Pierre Thomas lui précise qu'avec le dispositif « zéro-phyto », on ne peut plus faire ce que l'on veut. Il y a nécessité de communiquer sur le problème.*

*Madame Marie-France Mercier demande à Madame le Maire si elle a reçu la pétition concernant le sens de circulation de la rue du Bassigny, actuellement à l'essai. Ce sens de circulation est accidentogène et les riverains, dans ce sens de circulation, ne peuvent accéder à leurs garages.*

*Madame le Maire précise que c'est un essai. Monsieur Pierre Thomas précise qu'il en sera rediscuté. Il reste le problème des voitures qui sont stationnées à droite en descendant.*

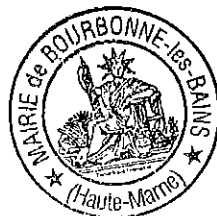
*Madame Marie-France Mercier souligne l'accès dangereux à la déchetterie, du fait du mauvais état de la chaussée.*

*Monsieur Jean-Marie Huguenin précise que, les services techniques sont en attente d'enrobé à froid.*

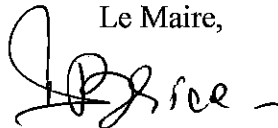
*Madame Marie-France Mercier s'interroge sur la fin des travaux à l'arborétum. Monsieur Pierre Thomas lui précise que l'agent devant poursuivre le chantier est absent en ce moment.*

*Madame le Maire souligne que les dates des prochains conseils des mois de juillet et août seront à revoir.*

*Séance levée à 20 heures 35*



Le Maire,



Mme Dominique RICHARD BRICE